



.....  
conseil  
d'architecture  
d'urbanisme et  
de l'environnement

# Projet stratégique

2024  
2027

Le **CAUE de la Savoie** a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, et assure, dans le cadre d'un service public de proximité, la conduite des quatre missions qui lui ont été assignées par la loi du 3 janvier 1977.

# edito

Le législateur ne s'est pas trompé en 1977 lorsqu'il a écrit la loi sur l'architecture afin de promouvoir la qualité architecturale, urbanistique et paysagère tant la qualité du cadre de vie et l'accès à la culture sont déterminants sur la santé physique et mentale de nos concitoyens.

Les CAUE étaient ainsi pensés pour assurer une mission d'intérêt général de sensibilisation, d'information et d'accompagnement au service de tous.

Le Conseil Général (Départemental aujourd'hui) ne s'est pas trompé en 1978 lorsqu'il a délibéré pour créer un CAUE en Savoie afin d'assurer un service de conseil de proximité tant le cadre de vie, les paysages, le patrimoine et l'environnement comptent pour les savoyardes et les savoyards de tous âges.

Les élus savoyards ne se trompent pas aujourd'hui quand ils font appel au CAUE pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement et les aider dans leur parcours décisionnel de manière précoce tant nous sommes tous attachés à préserver notre spécificité et à rester un territoire attractif et accueillant.

Les pétitionnaires ne se sont pas trompés lorsqu'ils ont consulté un architecte-conseil pour optimiser leur projet de construction et bénéficier de conseils qui les sensibilisent à toutes les composantes de leur environnement.

Pour autant, plus de 40 années ont passées et nous ne pouvons que constater les évolutions et les changements sociétaux, législatifs et climatiques qui nous amènent à revoir non pas nos objectifs mais le chemin pour les atteindre. C'est ainsi qu'en 2023, le Conseil d'administration a validé un **projet stratégique** et une **méthodologie** afin de répondre de manière efficiente et lisible aux attentes des élus dans la mise en forme de leurs projets et aux besoins des particuliers de mieux appréhender leur territoire.

Au fil de nos missions, nous capitalisons une expertise et appréhendons toutes les composantes de notre département afin de servir le plus grand nombre et répondre du mieux possible aux enjeux de demain.

**Annick Cressens**  
Présidente du CAUE  
de la Savoie,  
Conseillère  
départementale



# Sommaire



## **#4 • Notre cadre fondateur**

## **#5 • Nos 4 missions fondamentales**

## **#6 • Nos valeurs**

## **#7 • 1 objectif général décliné en 3 orientations stratégiques**

« Agir en faveur de la qualité du cadre de vie architectural, urbanistique et environnemental dans le respect des principes du développement durable »

- 1 • Accompagner la construction de la Savoie de demain
- 2 • Sensibiliser les savoyards aux enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- 3 • Agir en lien avec l'ensemble des partenaires intervenant dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et l'environnement

## **#10 • Stratégie et principes opérationnels de mise en œuvre du projet stratégique**

Les principes opérationnels de mise en œuvre des 9 missions



# Notre cadre fondateur



La loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture a créé les CAUE et rendu possible leur mise en place dans les départements sur délibération des assemblées départementales. Sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, les CAUE sont des associations qui visent à diffuser sur tout le territoire « **l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** ». Ils contribuent à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction». Ils sont également investis d'une mission de sensibilisation auprès de tous les publics.

Les statuts types, fixés par décret 78-172 du 9 février 1978, précisent leurs missions :

- Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Contribuer, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction ;
- Fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre ;
- Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. De plus, la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) précise que les communes ou établissements compétents peuvent avoir recours aux conseils du CAUE lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme.



**De fait, le CAUE est un organisme d'utilité publique que le législateur a souhaité placer hors des enjeux « politiques et financiers » par un mode de financement spécifique dédié. Ainsi, les interventions du CAUE sont gratuites et leur financement principalement issu de la taxe d'aménagement.**

# Nos 4 missions fondamentales



## Conseiller

- **Les collectivités territoriales**, par la conduite de réflexions globales sur le territoire, l'accompagnement des projets et démarches de construction et d'aménagement portant sur les aspects et enjeux qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement.
- **Les particuliers** grâce aux « permanences architecturales » sur l'ensemble du territoire savoyard.
- **Les partenaires et institutions**, en participant à de nombreuses commissions d'échelle départementale.



## Sensibiliser

Tous les publics à la découverte de l'architecture, la compréhension de l'urbanisme, l'appréciation du paysage, la connaissance de l'environnement en organisant des visites, conférences, expositions, projections, publications - et à l'esprit de participation du public via des ateliers, tables rondes et temps de médiation.



## Informer / Former

Le CAUE avec l'appui de son site internet, mais également de son centre de ressources, de sa photothèque en ligne, de l'Observatoire Photographique de Paysage en Savoie (OPPS), des publications et articles de presse valorise son activité de conseil pluridisciplinaire et d'appui aux territoires.



**Par ses missions et ses compétences, le CAUE offre ses services aussi bien à ceux qui orientent et financent le cadre de vie, qu'à ceux qui l'organisent, le construisent où y vivent.**

# Nos valeurs

## ■ Qualité

architecturale et paysagère

## ■ Proximité

Se situer **au plus près des besoins** du public et des territoires, par une connaissance fine et une présence quotidienne dans le Département.

## ■ Neutralité

Apporter un **conseil neutre**, au service de l'intérêt général, en amont de l'acte professionnel.

## ■ Innovation

Engager des réflexions alternatives, se saisir de toutes les opportunités et donner toute leur place à l'**expérimentation** et aux **initiatives innovantes**, afin de s'adapter aux changements de façon agile.  
Contribuer par l'innovation à faire émerger de nouvelles démarches, faire évoluer les méthodes et créer de nouveaux outils.  
Faire connaître et diffuser, par la valeur de l'exemple.

## ■ Pédagogie

Faciliter la **compréhension** et rendre la lecture du paysage, de l'**architecture accessible à tous** afin de diffuser et faire connaître. Rendre les travaux menés plus lisibles et compréhensibles par tous.

## ■ Polyvalence

Garantir le décloisonnement des réflexions, le croisement des compétences par l'**approche globale et pluridisciplinaire** du CAUE et l'appel à des partenariats.

## ■ Indépendance

Afficher cette capacité de **libre parole** souhaitée par le législateur et garantie par un financement dédié.

# 1 objectif général décliné en 3 orientations stratégiques

**“ Agir en faveur de la qualité du cadre de vie architectural, urbanistique et environnemental dans le respect des principes du développement durable ”**

La qualité architecturale constitue à la fois un marqueur fort du territoire, par sa diversité et en tant que témoin de notre histoire et de notre identité. La garantie de sa qualité passe par la prise en compte et son adaptation aux besoins et enjeux environnementaux que nous connaissons aujourd’hui.

## 1 Accompagner la construction de la Savoie de demain

**Enjeux :** s’adapter aux besoins de la population, à ses nouveaux modes de vie. Entretenir notre héritage et poursuivre notre développement.

**Le territoire n'est pas figé et poursuit sa mue, pour s'adapter aux besoins de la population, à ses nouveaux modes de vie. Il s'agit pour cela de poursuivre le développement, d'entretenir notre héritage et contribuer à ce que tous les secteurs, des fonds de vallée jusqu'aux stations trouvent leur place dans la configuration de la Savoie de demain.**

### Les missions

**1.1** **Conseiller les collectivités** dans leurs réflexions préalables à leur projet d'aménagement et de développement du territoire pour une plus grande qualité architecturale, urbanistique, paysagère, environnementale et une préservation de l'identité et des singularités savoyardes ;

**1.2** **Conseiller le plus en amont possible** les porteurs de projet ;

**1.3** **Accompagner les collectivités** dans leur projet comprenant un enjeu architectural (soutien à l'expression du projet politique par rapport au besoin, aide à la prise de décision, médiation/vulgarisation du projet auprès des parties concernées), en dehors de toute commande publique, sans production conséquente, en partenariat avec d'autres structures expertes et en amont de la mobilisation d'un maître d'œuvre.

**Exemples de missions en cours :** rénovation de bâti ancien, revitalisation de centre-bourg, qualité des espaces publics et des cheminements, conseils aux porteurs de projets

**Perspectives :** renouvellement urbain et densification « acceptable », innovation architecturale dans la recherche de nouvelles formes urbaines, enjeux liés au ZAN, devenir des stations, ...

# 1 objectif général décliné en 3 orientations stratégiques

## 2

### Sensibiliser les savoyards aux enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement

**Enjeux :** faire connaître le territoire, le cadre de vie aux habitants, aux citoyens du territoire afin qu'ils prennent la mesure de sa qualité, puissent en être eux-mêmes les portes paroles et contribuer ainsi à sa préservation et à sa mise en valeur.

#### Les missions

- 2.1 ■ **Sensibiliser les collectivités**, via la mobilisation des partenaires, à la lecture de leur territoire afin de leur permettre d'envisager leurs aménagements dans le respect d'exigences fonctionnelles et économies de l'espace, de l'environnement, de leur identité, ... et de bien penser en amont la conception de leurs projets ;
- 2.2 ■ **Sensibiliser les élus, techniciens et professionnels** aux enjeux du moment et aux sujets prégnants dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'environnement via des documents et outils de vulgarisation, séminaires, webinaires, ... ;
- 2.3 ■ **Sensibiliser le public jeune en milieu scolaire** aux enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- 2.4 ■ **Informer tous les publics** et **faire rayonner le CAUE** et ses actions en offrant une forme de vitrine départementale sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

**Exemples de missions en cours :** interventions en milieu scolaire, organisation de visites de sites, actions de sensibilisation auprès et avec des partenaires

**Perspectives :** visites et ateliers organisés pour valoriser des références en Savoie (« valeurs d'exemples », végétalisation de cours d'école, cimetière végétalisé...)



#### OBJECTIF

**Agir en faveur de la qualité du cadre de vie architectural, urbanistique et environnemental dans le respect des principes du développement durable**

### 3

## Agir en lien avec l'ensemble des partenaires intervenant dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et l'environnement

**Enjeux :** garantir la bonne lisibilité des champs d'intervention de chacun et la qualité des réponses apportées par la complémentarité de l'expertise apportée par le CAUE et les autres partenaires.

### Les missions

- 3.1 ■ **Disposer d'une offre de services coordonnée** avec l'ensemble des partenaires dans le cadre de conventionnements ou de rencontres régulières avec eux ;
- 3.2 ■ **Se développer** en tant que tête de réseau dynamique, composé de partenaires publics et privés impliqués sur les sujets AUE et assurer l'animation de ce réseau.

**Exemples de missions en cours :** travail avec partenaires comme ASDER, AGATE, CISALB, Education Nationale, ....

**Perspectives :** CD 73, ARS

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

**Accompagner la construction de la Savoie de demain**

**Sensibiliser les savoyards aux enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement**

**Agir en lien avec l'ensemble des partenaires intervenant dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et l'environnement**

# Stratégie et principes opérationnels de mise en œuvre du projet stratégique

La stratégie du CAUE consiste désormais à **proposer une offre de services plus formalisée et donc lisible**, à l'ensemble de ses publics. Les interventions du CAUE seront donc prioriser sur des sujets prégnants et essentiels pour la Savoie.

Pour ce faire, il développera et adaptera son expertise sur ces sujets, afin de conseiller, sensibiliser, former ou informer de manière efficace.

Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans le cadre d'une **approche amont et globale** de l'écosystème AUE pour laquelle le CAUE doit disposer de compétences polyvalentes (architecturales, urbanistiques et paysagères).

## Principes opérationnels de mise en œuvre des 9 missions

### LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE

- La redéfinition de la forme et des modalités du partenariat entre le CAUE de la Savoie et les architectes conseils. En lien étroit avec le **collège des architectes consultants**, le CAUE participera à renforcer la mise en œuvre de la consultation sur le terrain afin de contribuer à une meilleure couverture territoriale. Le CAUE aura ainsi pour mission de «faire campagne» auprès des élus du territoire, d'animer le réseau des architectes conseils, de contribuer à sa montée en compétences et à assurer la qualité du service apportée dans les communes (animation, formation, visites d'opérations ...);
- L'engagement d'une réflexion partenariale avec les collectivités (Département, intercommunalités et communes) sur la **mission de consultance architecturale** en direction des particuliers (conseil) et des collectivités (conseil et sensibilisation amont).

### UN PROGRAMME D'ACTIONS CLAIR

- Au-delà des missions permanentes du CAUE, l'écriture d'un **programme d'actions annuel** permettant de :
  - Proposer au titre de la **mission 2.2** un programme de sensibilisation des collectivités et professionnels sur un certain nombre de sujets à enjeux, d'actualités ou en réponse à des besoins exprimés sous diverses formes (séminaires, webinaires, documents, visites...);
  - Définir deux ou trois sujets maximums par an pour répondre à la mission de sensibilisation des jeunes en milieu scolaire et la promouvoir auprès des établissements ;
  - L'accueil, l'élaboration et la mise en œuvre d'exposition, de portée départementale, sur un thème d'actualités, visitable dans un lieu emblématique ;
- La nécessité d'assurer une **veille permanente sur les sujets AUE** et la **formation** en tant que de besoin des agents du CAUE pour disposer d'une expertise renouvelée permettant conseil et sensibilisation de qualité sur les actions retenues ;

- 
- L'utilisation et la révision des **chartes architecturales et paysagères**, comme outils au service de la qualité AUE en Savoie ;
  - La **poursuite de certaines actions spécifiques du CAUE ou initiées dans le cadre du réseau CAUE** et notamment « Valeurs d'exemple » ou « les Enfants du Patrimoine ».

## UN TRAVAIL PARTENARIAL

- La nécessité de **veiller à la complémentarité entre les actions menées par le CAUE et celles des partenaires** et à ce qu'aucune intervention de l'une vienne contrarier celle d'un autre et réciproquement ;
- Un bon nombre de partenaires publics ou associatifs interviennent sur des champs proches de ceux du CAUE au premier rang desquels l'État, le Département de la Savoie et les collectivités, le PNV et les PNR, Agate, l'ASDER, le CEN, la FACIM, l'ADIL. Afin de clarifier les actions de chacun, d'en garantir la complémentarité et surtout la lisibilité par les porteurs de projet, le CAUE se doit de faire réseau avec l'ensemble de ces structures et développer des partenariats forts qu'il convient de formaliser dans le cadre de **conventions bilatérales voire multilatérales** ;
- Le CAUE pourrait ainsi garantir les sujets d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de ce réseau nouvellement créé et d'en assurer l'animation, dans un rôle de pilote et de facilitateur de coopération ;
- Au-delà du réseau des partenaires à développer, l'**utilisation de toutes les ressources offertes par le réseau régional et national du CAUE** (documentation, expositions, ...).

## DES MODALITÉS D'INTERVENTION PRÉCISES

- Le bornage de l'intervention du CAUE :
  - Intervention très en amont des projets et garant du respect des conseils apportés lors des différentes phases d'élaboration du projet (en tant que personnes ressources) ;
  - En matière d'accompagnement de projets, les missions devront s'arrêter avant de rentrer dans l'aide technique à la conception d'un projet (BE, maîtrise d'œuvre) ;
  - Formation, information, sensibilisation... des élus, des scolaires ;
- La **redéfinition des jours d'intervention gratuits** du CAUE vis-à-vis de ses adhérents pour :
  - Répondre à des demandes sommaires émanant des adhérents (hotline et transmission de documents) ;
  - Accompagner les projets des collectivités adhérentes dans une certaine limite (maximum 3 jours, à estimer par le CAUE en amont de l'accompagnement) et sans faire l'objet de prestations et de livrables spécifiques ;
  - Accompagner les collectivités sur la **mission 2.1** de lecture des territoires ;
- **L'accompagnement de projets auprès des collectivités pour des missions dépassant l'équivalent de 3 jours** ne peut intervenir que dans le cadre d'une convention et sous réserve que l'intention puisse avoir valeur d'exemple auprès des collectivités savoyardes. Cela ne dépassera pas le stade du schéma de principe. Les commandes prioritaires auxquelles répondre sont celles sur lesquelles le CAUE dispose d'une expertise particulière telle qu'acquise dans le cadre du programme d'actions annuel.

25 RUE JEAN PELLERIN | CS 42632  
73026 CHAMBERY CEDEX  
**04 79 60 75 50**



[www.cauesavoie.org](http://www.cauesavoie.org)  
[caue@cauesavoie.org](mailto:caue@cauesavoie.org)



**CAUE  
SAVOIE**

conseil  
d'architecture  
d'urbanisme et  
de l'environnement